



Problème de caution pour une location d'un appartement

Par **Maurice26000**, le **20/09/2019** à **16:47**

Bonjour

je me suis porté caution pour mon fils pour une location. Celui ci n'a pas réglé son loyer pendant 1 an 1/2 et je n'ai jamais été prévenu. Quand j'ai appris qu'il était expulsé j'ai contacté l'agence pour leur demander pourquoi je n'avais pas été prévenu il m'on dit qu'il avait perdu les documents et qu'il n'était pas responsable. Existe t'il un recours possible car si l'on m'avait prévenu mon fils ne serait pas dans cette situation

merci pour les infos

Par **Visiteur**, le **20/09/2019** à **17:57**

Bonjour

Financièrement, peut-être en réglant les arriérés et vous engageant à honorer les loyers, accepteraient-ils un maintien dans les lieux ?

Mais juridiquement, je ne vois pas !

Par **Maurice26000**, le **20/09/2019** à **18:04**

Merci pour votre réponse mais il a déjà rendu les clefs ma question est simplement de savoir si il y a une faille contre l'agence pour ne m'avoir pas prévenu ?

Par **Visiteur**, le **20/09/2019** à **18:11**

Je vous ai dit, je ne pense pas, car il apparaît possible "de poursuivre d'une part le locataire pour non respect de ses obligations contractuelles en visant la clause résolutoire (qui résilie le bail) et en obtenant alors un jugement d'expulsion; et d'autre part assigner le garant afin de récupérer les impayés de loyer."

Peut-être devriez vous voir un avocat.